











Conception MSA Alpes du Nord© Dessins Roger Brunel





# **Guide d'aide**

Ecrire le document unique d'évaluation des risques.



Rédacteur...



Nom de l'entreprise	
Adresse	

#### Le contenu du guide

Ce guide d'aide est conçu sous forme de fiches. Ces fiches sont des outils qui vous accompagnent dans la réalisation de votre document unique d'évaluation des risques en respectant 4 étapes :

# Etape 1 : Préparer la démarche

Connaître la réglementation, mettre en place la méthode sont des étapes incontournables. Puis faire la liste des ateliers de travail. Pour tout cela, vous aidez des fiches suivantes :

Les enjeux liés à la réglementation

Mode d'emploi du guide

Décrire votre exploitation agricole

#### Etape 2 : Evaluer les risques

Pour chaque atelier de travail, faire une liste des dangers et situations dangereuses et indiquer les mesures de prévention existantes.

# Etape 3 : Elaborer un programme d'actions

Pour chaque fiche atelier, décider des actions de prévention à mettre en oeuvre, et leurs délais d'éxécution

Pour remplir chaque

Fiche ATELIER

aidez-vous des:

Fiches Danger

Fiche Prévention

Les Ressources

# Etape 4 : Ré-évaluer les risques

Fiche BILAN

#### Pourquoi un tel guide ?

Le niveau préoccupant des accidents du travail et de développement des maladies professionnelles en agriculture ont conduit les différents organismes agricoles à s'engager dans une démarche d'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels et de mise en œuvre de pistes d'améliorations des conditions de travail, de santé et de sécurité.

Ce guide n'est pas une liste exhaustive des risques présents sur les exploitations agricoles et sera à compléter ultérieurement.

Il est conçu pour apporter une méthodologie afin de pouvoir :

- évaluer les risques : comprendre *le danger* et identifier les *situations dangereuses*,
- faciliter la mise en place d'une démarche de prévention.



Ce guide a été conçu comme outil de formation, mais il reste utilisable directement sur l'exploitation.

La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise : même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.

L'engagement du chef d'entreprise est essentiel.

Tout au long de ce guide, différentes informations sont données pour faciliter la mise en place d'une démarche de prévention :



Des points d'informations.

Apports réglementaires, aspects liés à la santé... Ces encarts sont organisés sous la forme de questions de manière à orienter vers un objectif de prévention dans le respect des réglementations en vigueur.



Des récits d'accidents.

Les incidents et les accidents sont des sources d'informations importantes pour mettre en place des mesures de prévention adaptées à la situation de travail.



Des pistes d'actions.

La liste n'est pas exhaustive, mais l'intérêt de cette série de questionnement est de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles sur une exploitation.

# Les enjeux liés à la réglementation

Toute exploitation qui emploie de la main d'œuvre (temps plein, temps partiel, service de remplacement, salarié de Cuma, stagiaire rémunéré ou non...) doit tenir à jour un document unique d'évaluation des risques.

#### Le code du travail détaille cette obligation dans les articles L. 4121-1, L. 4121-2, L. 4121-3, L. 4121-4, L. 4121-5.

#### L'employeur, le garant de la santé sécurité de ses salariés.

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

En vertu du contrat de travail le liant à son salarié, l'employeur est tenu envers celui-ci d'une obligation de résultat. Le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable lorsque l'employeur aurait dû avoir :

- conscience du danger auquel était exposé le salarié
- et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver.

#### D'une obligation de moyens, à une obligation de résultats.

L'employeur évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'exploitation et à tous les niveaux de l'encadrement :

- L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique au moins chaque année, lors de toutes décisions d'aménagement important modifiant les conditions de travail.
- Le document unique d'évaluation des risques est utilisé pour l'établissement du rapport et du programme de prévention des risques professionnels annuels
- Il est tenu à disposition des travailleurs, des membres du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail des délégués du personnel, du médecin du travail, des agents de l'inspection du travail, des agents des services de prévention.

- La non réalisation du document unique ou l'absence de mise à jour est passible d'une amende de 1 500 euros (3 000 euros en cas de récidive).
- L'absence de rédaction de document unique ou l'insuffisance de son contenu est un facteur aggravant pour l'engagement de la responsabilité de l'employeur en cas d'accident du travail.
- Cela peut contribuer à faire reconnaitre la faute inexcusable de l'employeur devant le tribunal des Affaires de Sécurité Sociales (entraînant un majoration de la rente que perçoit la victime, dont une partie du coût est répercutée sur l'employeur).

#### A chaque travailleur sa tâche.

Lorsqu'il confie des tâches à un travailleur, l'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'exploitation, prend en considération les capacités de l'intéressé à mettre en œuvre les précautions nécessaires pour la santé et la sécurité.

Avez-vous donné à vos travailleurs agricoles (et aux membres de votre famille) les consignes de sécurité au travail nécessaires et les directives relatives à l'utilisation en sécurité de l'équipement, des véhicules, du matériels, et des produits chimiques ?

#### Le travail des salariés extérieurs.

Lorsque dans un même lieu de travail les travailleurs de plusieurs entreprises sont présents, les employeurs coopèrent à la mise en œuvre des dispositions relatives à la santé sécurité au travail.

# Les enjeux liés à la réglementation(suite)

#### La preuve par neuf ou comment faire de la prévention !

#### Article L. 4121-2:

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention. Ces 9 principes doivent être envisagés dans l'ordre chronologique suivant...

# LA PREUVE PAR NEUF!



















# La mise en place d'une politique de prévention

### Pourquoi?

- Protéger la santé des personnes.
- → Contribuer à la performance de l'exploitation.
- → Favoriser le dialogue social : compréhension sur la façon la plus sécuritaire d'exécuter le travail et que le salarié puisse en convenir avec vous.
- Créer un emploi de qualité et le maintenir : en manifestant vos préoccupations en matières de sécurité et de santé, l'image de l'entreprise et de la profession favorise le recrutement.

Cette démarche concertée s'enrichit progressivement, en s'inscrivant dans le temps.

Un accident avec **arrêt de travail** coûte en moyenne 3 000 euros (coût direct), multiplié éventuellement par 5 en coût indirect.

Quand vous déclarez un accident du travail la déclaration doit être faite dans - 8 jours pour un(e) exploitant(e) agricole - mais dans les 48 h pour les salariés agricoles.

Cette déclaration d'accident doit se faire auprès de la MSA, via l'imprimé CERFA n°12502\*02 ou n°12578\*02.

ou sur internet : www.msaalpesdunord.fr dans votre espace internet privé (pour les accidents du travail des salariés uniquement).

#### Quand?

L'objectif est de se poser la question à des moments stratégiques :

→ Lors de la mise en place de nouveaux ateliers, la conception des bâtiments.

Intégrer la sécurité dans les projets :
Quand vous concevez un nouveau projet (bâtiment, activités, matéreil...) prenez-vous le temps d'analysez le travail existant ? 
Non 
Oui

→ Lors d'un accident ou après un incident.

La recherche des causes des accidents ou des incidents permet de trouver des mesures de prévention pour éviter qu'ils se reproduisent.

Est-ce qu'il y a eu des accidents du travail antérieurs ?
Avez-vous fait l'analyse de ces accidents ? □ Oui □ Non
Y a t-il une trousse de premiers soins sur le lieu de travail ? □ Oui □ Non
Est-ce qu'une personne est formée pour prodiguer les premiers soins dans votre exploitation ? □ Oui □ Non

Lors de la réalisation du document unique et de sa mise à jour (c'est-à-dire une fois par an).

# empl ಗರ Mode

comment?

# Document unique d'évaluation des risques : mode d'emploi

Il n'est pas préconisé de forme précise pour écrire votre document 1/2 unique d'évaluation des risques.

Nous vous proposons de réaliser des tableaux (les Fiches ATELIER), un pour chaque atelier de votre exploitation.

Le tableau semble être l'outil le plus adapté, et un bon compromis pour permettre une consultation rapide et une mise à jour facile.

Nous vous rappelons que le document unique d'évaluation des risques est propre à chaque entreprise.

# Etape 1 : Préparer la démarche

Vous devez en premier lieu décrire votre exploitation et lister les différents ateliers (les différentes tâches) que votre (vos) salarié(s) fréquente(nt): pour cela, utilisez les Fiches VOTRE EXPLOITATION

Votre document unique d'évaluation des risques sera composé d'autant de Fiches ATELIER que d'ateliers identifiés.

Vous pouvez imprimer, photocopier les Fiches ATELIER ou rédiger directement sur un fichier informatique, qui sera plus facile à mettre à jour pour les années suivantes (mais attention, ces documents doivent être mis à disposition de vos salariés).

#### Observation du travail

La pertinence de l'évaluation des risques repose, en grande partie sur la prise en compte des situations concrètes de travail :

- · L'employeur attribue des tâches aux salariés : travail prescrit.
- · Les salariés les accomplissent avec les adaptations en fonction des circonstances : travail réel.

Il s'agit donc d'analyser le travail réel et non le travail prescrit en étudiant par exemple vos situations de travail (cf puzzle des 5 M ci-contre).

Une situation de travail : un puzzle de 5 pièces(1) Est-ce que l'origine du risque est un facteur...



avec quoi?

# Mode d'emploi

# Document unique d'évaluation des risques : mode d'emploi (suite)

# Etape 2 : Evaluer les risques

Pour chaque Fiches ATELIER vous devez faire une liste des dangers, situations dangereuses et mesures de prévention existantes.

Pour vous aider à trouver ces éléments, utilisez les Fiches DANGER :

⇒ sur chaque fiche, vous répondez aux questions ☐ Oui ☐ Non Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses, mais la réalisation d'un état des lieux pour identifier les points forts et les points critiques dans votre exploitation.

#### Si la réponse à la question correspond :

A un point fort : une mesure de prévention existe déjà.

A un point critique : il s'agit d'une situation dangereuse où il faut mettre en place une action de prévention

→ Dans une troisième colonne, vous localisez les ateliers concernés par ces risques.

#### Démarche participative

Le document écrit ne constitue pas une fin en soi. Vous pouvez par l'intermédiaire des fiches, faire participer vos salariés.

La démarche participative permet de mieux analyser les situations dangereuses et de pouvoir proposer des mesures de prévention nécessaires et adaptées grâce à la participation de salariés concernés par le poste de travail. Cette approche permet de faire apparaître les véritables enjeux : enrichir le regard, de faire remonter et circuler des informations, de rechercher des réponses préventives dans différents domaines ; et influence positivement le climat social de l'entreprise.

#### Chaque exploitation révèle potentiellement des dangers.

L'utilisation des machines, de produits chimiques, combinée à de longues heures de travail et parfois un manque d'aide, augmentent les risques d'incidents. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu d'accident dans une activité qu'il n'y a aucun risque.

# Etape 3 : Elaborer un programme d'actions

Pour chaque Fiches ATELIER, continuez à compléter les colonnes (voir exemple page suivante):

#### →Actions de prévention à mettre en oeuvre.

La phase d'évaluation doit conduire à la mise en œuvre de mesures de prévention et permet de faire participer à nouveau le personnel.

#### →Délai d'execution

Votre plan de prévention est réalisé selon vos priorités.

#### →Suivi des résultats.

Veiller à ce que les facteurs liés au travail soient pris en considération et qu'une **appréciation valable** (cf. encadré ci-dessous) a été portée sur les risques et mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs.

#### Qu'est-ce qu'une appréciation valable ?

La mesure de prévention est un compromis. Vous devez poser les questions suivantes :

La mesure de prévention :

- Est durable dans le temps ?
- · Facilite le travail?
- · Est rapide à mettre en œuvre?
- · Ne crée pasd'autres risques ?
- · Agit en amont de l'accident?
- · Est peu coûteuse?
- · Est valable pour plusieurs postes?
- · Est conforme à la réglementation?

A quoi ressemble votre document unique d'évaluation des risques : mode d'emploi au travers de l'analyse d'un accident (suite)

Fiche METHODE

Suivi des

résultats

Délai

d'exécution

Etape 1

Atelier : la traite

Récit d'accident :

« Je courais tranquillement car le téléphone sonnait et en posant mon pied sur la première marche de la salle de traite, j'ai ressenti une violente douleur au mollet gauche ».

Etape 2 Etape 3

**Situations DANGERS** dangereuses Actions de prévention existantes repérés identifiées Descendre / monter Comment diminuer mon exposition? **CHUTES** les marches sur mon Réduire le nombre de montée descente :

- Tuyau équipé d'une gâchette.

- Mise en place d'un système dans la fosse pour ouvrir et fermer les portes automatiquement.

**Points forts** 

- Proximité du matériel dans la fosse.
- Réduire le niveau de bruit pour faciliter la communication à distance.

Pour réduire les conséquences d'une glissade - Installation d'une rampe ou d'un point d'appui.

Pour supprimer le risque : - Travaux pour faire des

- déplacements de plain pied.
- Matériaux innovants antidérapants.

Actions de prévention

à mettre en œuvre sur 2010

- Passage des tuyaux au sol remplacé par un système en hauteur.

Chaque situation dangereuse ou action de prévention existante doit faire l'objet de 3 questions pour permettre les actions de prévention les plus efficaces :

escalier bricolé

Points critiques

- Est-ce que le risque a été supprimé ?
- -- Est-ce que l'exposition au danger a été diminuée?
- Est-ce que les conséquences de l'incident / accident sont réduites ?

Etape 4 : Ré-évaluer les risques

Chaque année, n'oubliez pas de faire le bilan et de modifier éventuellement vos fiches ateliers. Pour faciliter cette évaluation, reportez-vous à la

# Décrire votre exploitation

Fiche VOTRE EXPLOITATION

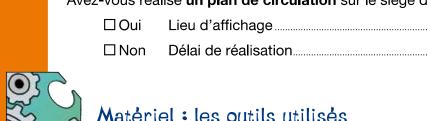
Avant de commencer la démarche, il est important de recenser, les lieux de travail et les personnes qui vont être concernées par ce document, pour pouvoir être le plus exhaustif dans les activités à décliner (production et outils utilisés).



# Milieu: l'implantation de l'exploitation

Chaque exploitation possède des particularités d'implantation géographique, historiques et de traditions agricoles : il s'agit de représenter le mieux possible l'espace dans leguel vous, vos proches et les intervenants extérieurs évoluez chaque jour (bâtiments, silos, annexes, risques électriques, points d'eau, trousse de secours, voies de circulations...).

	ché <b>un plan du siège</b> de votre exploitation ? lieu d'affichage	Un <b>panneau de consignes</b> a été conçu pour faciliter l'affichage de ce type d'informations sur votre exploitation, demandez-le à votre service de
□ Non :	délai de réalisation	remplacement.
Avez-vous réa	llisé <b>un plan de circulation</b> sur le siège de votre exploitation?	
□Oui	Lieu d'affichage	



Matériel: les outils utilisés

Listes des machines agricoles de l'exploitation à compléter en annexe Fiche RESSOURCES

Gardez-vous les notices d'utilisation (les ajouter à votre document unique) ? Pour l'ensemble de vos machines, avez-vous réalisé la mise en conformité ? □ Oui □ Non □ Oui □ Non

Outil pratique : avez-vous réalisé un « Tableau de bord » pour chacune de vos machines agricoles?

Mise en conformité : la plupart des machines sont auto certifiées CE (ce marquage n'est donc pas une garantie suffisante). Il est important de vérifier les machines achetées dans leur première année d'utilisation.

Le CEMAGREF a réalisé des fiches illustrées pour permettre de faire le point sur des problèmes de conception ou d'utilisation. Vous pouvez aussi utiliser le site www.bcma.fr (rubrique réglementation/sécurité et prévention/fiches de mises en conformité) ou www.msaalpesdunord.fr (rubrique santé sécurité au travail/employeurs, la réglementation).

Depuis le 1er janvier 2010 : tous les tracteurs doivent être équipés d'une structure de protection contre le renversement.

# Décrire votre exploitation

Stagiaires	□Non	□Oui :	Travaux concernés
Main d'œuvre familiale	□Non	□ Oui :	Travaux concernés
Service de remplacement	□Non	□ Oui :	Travaux concernés
Salariés des entreprises extérieures	□Non		Travaux concernés :  inateur   Ramasseur de lait   Techniciens   Chauffeur livreur de la coopérative
En fonction de la durée de l'établissement du plan de Lors de la rédaction de consideratifie, évalue et réfléchit se Afin de mettre en place un plan de en compte le volume de travail et initiale et continue, l'ancienneté Le plan de prévention vise à analyse l'interférence entre les activités, Décrivez votre produc	prévention e document sur les moye prévention plannings d ser les risqu les installat	est obligato c, chacune d cns à mettre adapté, il fa 'activités, la les pouvant r tions et les n	Responsabilité Si le chauffeur de la coopérative se blesse chez vous par manque de sécurité de vos installations, vous pouvez être jugé pénalement responsable.



# Méthode : liste des ateliers sur l'exploitation

Vous devez en priorité **lister les activités réalisées par le salariés.** Cependant, la démarche d'évaluation des risques vous concerne également : ne vous arrêtez pas là et réalisez aussi l'évaluation sur vos activités de travail.

Dans le cadre d'un accident de travail, votre remplacement peut être soudain, et le salarié prend le relais sur toutes les tâches de votre exploitation.

Chaque atelier coché sera l'objet d'une fiche du document d'évaluation des risques.

ELEVAGE	CULTURE		ARBORICULTURE		
Intervention sur les bovins :	Conduite de tracteurs :		☐ Préparation des sols		
☐ Traite	☐ Attelage / dételage		☐ Eclairciçage : taille d'hiver		
□ Vêlage	☐ Conduite		☐ Pose de filets en vergers fruits		
☐ Chargement des animaux dans le bâtiment			☐ Irrigation		
☐ Chargement des animaux dans la parcelle	Fabrication des fourrages		☐ Montage du tunnel		
☐ Soins	☐ Semis, fauchage, far		☐ Broyage		
☐ Déplacement des animaux dans l'exploitation	☐ Pressage	lago, arraamago	☐ Epandage d'engrais		
	☐ Enrubannage		☐ Récolte des fruits		
Alimentation des animaux :	☐ Ensilage		☐ Endainage		
☐ Mise en place et déroulement des bottes	☐ Bâchage		☐ Travail en station		
☐ Distribution manuelle	☐ Empilage / dépilage	des Bottes			
☐ Aplatissage du grain et fabrication de farine	☐ Traitement phytosani	itaire			
Entretien des bâtiments :					
☐ Paillage	AUTRES				
□ Curage	☐ Livraison				
☐ Entretien et mise en place des parcs	☐ Vente directe				
	☐ Travaux forestiers				
	☐ Transformation				

<b>-</b>
1
-
7
_
F
_
-
⋖
- 6
q
- C
-
c
_
*
r.

Aidez-vous des Fiches	DANGER	pour trouver des situations	dangereuses (points	critiques) et des	actions de prévention	existantes (points forts
-----------------------	--------	-----------------------------	---------------------	-------------------	-----------------------	--------------------------

Atelier	<u> </u>
---------	----------

Fiche ATELIER

DANGERS repérés	Situations dangereuses identifiées	Actions de prévention existantes	Actions de prévention à mettre en œuvre	Délai d'exécution	Suivi des résultats

Bilan année N (préciser l'an	<b>n</b> ée <b>:</b>	<b>)</b>	Fiche	BI
Liste des actions de prévention réal	isées :			
Evolution de votre exploit	ati <b>on (</b> anı	née N+1)		
- Ajout d'un nouvel atelier :	□Non	☐ Oui : lequel (nouvelle fiche ATELIER à créer)		
- Achat d'un nouveau matériel :	□Non	□ Oui : lequel		
- Embauche d'un nouveau salarié :	□Non	☐ Oui : l'avez-vous informé de l'ensemble de la démarche d'évaluation des ri entreprise ? ☐ Non ☐ Oui	sques dans vot	:re
- Changement dans l'organisation c	l'un atelier ( □ Non	(méthode ou milieu) : □ Oui : quels sont les nouveaux risques ?		
- Evolution de la réglementaion :				
Data da misa à ious du da		unique d'évaluation des niegues :		
Date de mise a jour du do	cument	unique d'évaluation des risques :		
Actions de prévention à m	ettre en	œuvre dans l'année N+1 :		

# Fiche Danger - CHUTES

# Repérer les situations dangereuses liées aux CHUTES

Trébucher, faire un faux pas... plus généralement perdre l'équilibre sur son lieu de travail peut arriver à tout le monde, à n'importe quel moment. Ce type d'événement très commun est souvent considéré comme bénin et inévitable : « c'est la fatalité » ! Pourtant les conséquences de ces accidents sont aussi graves que celles des autres accidents.

	Questions pour vous aider à rechercher les sources du danger		Points forts	Points critiques	Atelier concerné
500	Main d'œuvre	• Est-ce que la personne a une tenue de travail adaptée (chaussures, vêtements) ?	□ Oui	□Non	
5	<b>M</b> atériels	<ul> <li>Est-ce que tous les postes de travail sont de plain pied ?</li> <li>Est-ce que le travailleur doit utiliser des moyens de fortune pour les accès en hauteur (chaise, carton, empilement d'objets divers) ?</li> <li>Est-ce que les échelles sont fixées sur les postes fixes ?</li> <li>Est-ce que des mains courantes, les gardes corps sont installés ?</li> </ul>	□ Oui □ Non □ Oui □ Oui	□ Non □ Oui □ Non □ Non	
	Matières	Est-ce que des moyens sont à disposition pour nettoyer tout produit répandu?	□ Oui	□ Non	
I LI	Méthode	<ul> <li>Est-ce que les déplacements sur l'exploitation ont été limités (impression de marcher beaucoup)?</li> <li>Est-ce qu'il est nécessaire de longer des zones dangereuses (parties saillantes, passages étroits)?</li> <li>Est-ce qu'il est nécessaire de passer par des passages encombrés (flexibles, rallonges électriques, cartons, ficelles de bottes de foin)?</li> <li>Est-ce que vous avez des accès sécurisés à des parties hautes: armoires, étagères, toitures, bâches et dôme de camion, stockage des fourrages et grains?</li> </ul>	□ Oui □ Non □ Non	□ Non □ Oui □ Oui	
		<ul> <li>Est-ce que chaque pièce (lieu/espace) est dédiée à un seul usage ?</li> <li>Est-ce que les passages sont maintenus dégagés ?</li> </ul>	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non	
R	Milieu	<ul> <li>Est-ce qu'il est nécessaire d'enjamber du matériel pour vous rendre d'un endroit à un autre ?</li> <li>Est-ce que les zones dangereuses sont signalées (contrebas, escalier, passerelle, quai, fosse, trappes) ?</li> </ul>	□ Non	□ Oui □ Non	
	Millou	<ul> <li>Est-ce que le sol est inégal (petite marche, rupture de pente, revêtement dégradé, aspérité, dalle descellé) ?</li> <li>Est-ce que le système d'éclairage est accessible lors du déplacement ?</li> </ul>	□ Non □ Oui	□ Non	

Continuez à vous poser des questions pour trouver les points spécifiques à votre exploitation.

### Repérer les situations dangereuses liées aux BRUITS

Le bruit génère des troubles de la santé et du comportement chez des personnes exposées et sans protections auditives (fatigue, diminution de la concentration, troubles du sommeil, et de la mémoire, augmentation de l'agressivité, augmentation du rythme cardiaque...).

L'exposition est évaluée à partir de deux paramètres : l'exposition « moyenne » sur 8 heures et les bruits impulsionnels, chaque bruit doit être analysé selon sa fréquence, sa durée et son intensité.

Selon les exigences de la réglementation, si les seuils sont dépassés, certaines actions doivent être entreprises.

Exemples: La valeur moyenne d'exposition est atteinte pour :

- L'utilisation d'une tronçonneuse 104 dB pendant 1 minute et 7 secondes.
- La conduite d'un tracteur pendant 8 heures à 80 dB.
- Le travail au milieu des porcs (cris) pendant 30 minutes à 92 dB.

	Ques	tions pour vous aider à rechercher les sources du danger	Points forts	Points critiques	Atelier concerné
0.49	Main d'œuvre	<ul> <li>Connaissez-vous les bruits auxquels vous êtes exposés ?</li> <li>Etes-vous plusieurs à être exposés à des machines bruyantes ?</li> <li>Est-ce que les équipements individuels de protection sont portés ?</li> <li>Un audiogramme régulier peut permettre de détecter une surdité naissante.</li> </ul>	□ Oui □ Non □ Oui	□ Non □ Oui □ Non	
255	Matériels	<ul> <li>Tous les constructeurs ont l'obligation d'apposer le marquage CE sur toutes les machines pour annoncer le nombre de décibels. Est-ce que vous prenez en compte les informations lors de l'achat des matériels ?</li> <li>L'entretien est-il régulier (exemple : pot d'échappement) ?</li> <li>Est-ce que la gestion des EPI est faite ?</li> <li>Voir fiches Gestion des Equipements de Protection Individuelle</li> </ul>	□ Oui □ Oui □ Oui	□ Non □ Non □ Non	
	Matières	• Est-ce que les matériaux manipulés sont une source de bruits ?	□Non	☐ Oui	
	Méthode	<ul> <li>Existe-t-il plus d'une source de bruits cumulés dans la journée ?</li> <li>Est-ce que vous pouvez alterner les tâches ?</li> <li>Est-ce que les sources de bruits peuvent être éloignées ?</li> <li>Est-ce que l'accès à des zones bruyantes est limité ?</li> </ul>	□ Non □ Oui □ Oui □ Oui	☐ Oui ☐ Non ☐ Non ☐ Non	
3	Milieu	<ul> <li>Est-ce que l'accès à des zones bruyantes est signalé ?</li> <li>▶ Bruits Continus ☐ Machines fixes ☐ Engins agricoles ☐ Compresseurs ☐ Autres</li> <li>▶ Bruits Fluctuants ☐ Travaux dans l'atelier ☐ Autres</li> <li>▶ Bruits impulsifs ☐ Soufflette ☐ Coups de marteau ☐ Autres</li> </ul>	□Oui	□Non	











Continuez à vous poser des questions pour trouver les points spécifiques à votre exploitation.

Fiche DANGER

Repérer	les	situations	dangereuses	liées	à ]	l'utilisation	de	PRODUTTS	CHIMITORE

Listes des activités concernées :							
☐ Culture en plein champ ☐ Préparation des semences		☐ Stockage de céréales	☐ Laiterie et sa	ılle de traite			
☐ L'atelier ☐ Produit de so		☐ Produit de soins vétérinaires	☐ Autres :				
	Quelles type	s d'émissior	ns ?				
	☐ Gaz, produi		☐ Poussières (ciments, bois)	☐ Fumées (soudures, gaz o	d'échappements)	☐ Projections	s 🔲 Autres :
	Ques	tions pour v	ous aider à rechercher les sou	urces du danger	Points forts	Points critiques	Atelier concerné
	Main d'œuvre	de 18 ans Les perse être suivi Existe-t-il eques élevé Faites le b Les prod Les prod Les prod Est-ce que de risques Est-ce que Est-ce que Est-ce que habiller?	duits Cancérogènes [R45, R49, R4 duits Mutagènes [R46, R68] duits Mutagènes (toxiques pour la duits tératogènes (toxiques pour la de la personne sait lire l'étiquette de la personne a suivi une formation de le lavage systématique des mains de la douche à la fin du traitement e la personne connaît la procédure un rince œil est disponible sur le lie	ent les traitements doivent salariés exposés à des ris- la Reproduction) [R61, R63] e sécurité (symbole, phrases in à leur utilisation ? es est possible ? est systématique ? re pour s'habiller et se dés-	□ Oui □ Oui □ Oui □ Oui □ Oui	Non Non Non Non Non Non	
	Matériels	• Existe-t-il u • Est-ce que • Est-ce qu'i		vérifié périodiquement ? produits phytosanitaires ?	□ Oui □ Oui □ Oui □ Oui □ Oui □ Oui	☐ Non	





# Repérer les situations dangereuses liées à l'utilisation de PRODUITS CHIMIQUES

Fiche DANGER

#### suite du tableau

	Ques	stions pour vous aider à rechercher les sources du danger	Points forts	Points critiques	Atelier concerné
3	Matières	<ul> <li>Est-ce que le critère «dangerosité» pour l'homme rentre en compte dans le choix des produits ?</li> <li>Est-ce que vous demandez systématiquement les fiches de données</li> </ul>	□Oui	□Non	
1	L	de sécurité ?	□Oui	□Non	
		Est-ce que la manipulation du produit peut être limitée ?	□Non	□Oui	
	, J	• Est-ce que la personne rencontre des incidents lors du traitement			
J	, ,	phytosanitaire (de quelle nature, à quels moments) ?	│ □ Non	Oui	
J	, ,	• Est-ce qu'il existe un lieu spécifique pour la préparation ?	Oui	□Non	
J	, ,	• Est-ce que la balance est dédiée à un seul usage ?	Oui	□Non	
	, ,	• Est-ce que ce lieu est aménagé pour limiter le déplacement avec le	1 70.	· '	1
	Méthode	produit ?	Oui	□ Non	[
	Methode j	Est-ce que la personne a besoin de réaliser une préparation     Supplémentaire que la persolle 2	1	· '	1
	, ,	supplémentaire sur la parcelle ?	Oui	□ Non	
*	, ,	Est-ce que le nettoyage complet du matériel se fait à la fin du traitement ?		/	
	, ,		Oui	□Non	
	, ,	• Est-ce que l'élimination des déchets se fait avec un véhicule adapté (renversement et contamination indirecte) ?	│ □ Oui │	│ □ Non	
	, ,	• Est ce que les surfaces traitées sont connues de tous dans l'entreprise ?	□ Oui	□ Non   □ Non	
	, ,	Est ce que les surfaces traitées sont confides de tous dans l'entreprise ?     Est-ce que les délais de ré-entrée sont respectés ?	☐ Oui	□ Non	
ļ		Est-ce que les delais de re-entree sont respectes :	<del> </del>	I NOII	1
	/ J	Est-ce que l'accès à la parcelle est facilité (pente,) ?	□Oui	□Non	ĺ
3	Milieu	Est-ce que les conditions météorologiques sont prises en compte ?	□Oui	□Non	<b>1</b>
/* ]	( )	Est-ce que le milieu de travail est suffisamment ventilé ?	□Oui	□Non	<b> </b>

Continuez à vous poser des questions pour trouver les points spécifiques à votre exploitation.



Plus vos signalements seront nombreux, plus Phyt'attitude pourra sécuriser vos pratiques et protéger votre santé avec les fabricants et les pouvoirs publics.



# Repérer les situations dangereuses liées aux MANUTENTIONS MANUELLES

Lors de ces nombreux gestes quotidiens, la colonne vertébrale des agriculteurs est mise à rude épreuve. Ces contraintes peuvent entraîner des pathologies lombaires douloureuses et, à terme, invalidantes.

Le meilleur des remèdes : ménager son dos avant qu'il craque !

Classification de l'enquête Summer des situations dangereuses :

- position debout ou piétinement plus de 20 h/semaine,
- déplacement à pieds plus de 20 h/semaine,
- travail répétitif plus de 20 h/ semaine,
- position à genoux plus de 2 h/semaine,
- maintien des bras en l'air plus de 2 h/semaine,
- contraintes cervicales plus de 20 h/semaine.

#### Une nouvelle norme

« La nouvelle norme NF X35-109,

homologuée en décembre 2009, s'applique désormais indistinctement aux femmes et aux hommes âgés de 18 à 65 ans. Elle définit une valeur «acceptable», 15 kg, et une valeur «sous conditions» de 25 kg maximum. La norme précise également que le tonnage cumulé ne peut en aucun cas dépasser 10 t. par personne et par jour ».

	Questions pour vous aider à rechercher les sources du danger		Points forts	<b>Po</b> ints critiques	Atelier concerné
	Main	<ul> <li>Est-ce que les personnes se sont déjà plaintes de douleurs au dos ?</li> <li>Est-ce que les personnes ont été sensibilisées aux problèmes de dos et</li> </ul>	□Oui	□Non	
	d'œuvre	formées au port de charge en sécurité ? • Est-ce que les équipements de protection individuelle sont portés ?	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non	
5	Matériels	<ul> <li>Est-ce que les postes de travail peuvent être adaptés aux personnes ?</li> <li>Est-ce que le matériel est à votre portée ?</li> <li>Est-ce que vous avez du matériel d'aide à la manutention ?</li> <li>Est-ce que vos sièges d'engins agricoles sont équipés d'un système pneumatique en bon état ?</li> </ul>	□ Oui □ Oui □ Oui □ Oui	□ Non □ Non □ Non	
		Est-ce que vous avez un système d'attelage automatique ?	☐ Oui	□Non	
	Matières	<ul> <li>Est-ce qu'il y a des charges à manutentionner ?</li> <li>Est-ce que vous avez le choix entre différentes formes de conditionnements ?</li> <li>Est-ce que vos charges sont difficiles à manutentionner ?</li> </ul>	□ Non □ Non □ Non	□ Oui □ Oui □ Oui	









# Repérer les situations dangereuses liées à l'utilisation de MANUTENTIONS MANUELLES

Fiche DANGER

#### suite du tableau

Questions pour vous aider à rechercher les sources du danger			Points critiques	Atelier concerné
	Est-ce que vous soutenez des charges unitaires élevées ?	□Non	□Oui	
	• Est-ce que vous pouvez alterner les tâches ?	□Oui	☐ Non	
	Avez-vous calculé le tonnage manipulé par jour, semaine, mois?	_	_	
	• Est-ce que vous avez la possibilité de travailler à plusieurs ?	☐ Oui	□Non	
	• Est-ce que vous devez pousser pour ébranler un chariot lourd ou une		По:	
	brouette trop chargée ?  • Est-ce qu'il est nécessaire pour certaines phase de travail :	□Non	□Oui	
44.1.1	- de maintenir des mains en l'air ? (au dessus du niveau du cœur)	□Non	□Oui	
Méthode	- de supporter une charge à bras tendus ?	□Non	□ Oui	
	- de maintenir une posture statique prolongée ?	□Non	□ Oui	
	- de piétiner ?	□Non	☐ Oui	
	• Est-ce qu'il est nécessaire de maintenir des postures déséquilibrées ?			
	- Le dos penché	□Non	☐ Oui	
	- Le dos en torsion	□Non	☐ Oui	
	- Les vibrations des machines	□Non	☐ Oui	
	- Les gestes fréquents qui sollicitent (doigts, poignets, coudes, épaules)	□Non	☐ Oui	
	Les facteurs aggravants :			
Milieu	- Est-ce que certains travaux sont réalisés dans le froid ?	□Non	☐ Oui	
Milleu	- Est-ce que certains travaux sont réalisés dans le bruit ?	□Non	☐ Oui	
	- Est-ce que la lumière est suffisante au poste de travail ?	☐ Oui	□Non	

Continuez à vous poser des questions pour trouver les points spécifiques à votre exploitation.





animaux

les

Contacts

Danger

# Repérer les situations dangereuses liées aux CONTACTS avec les ANIMAUX

	Fiche DANG	91
elier	r concerné	
		7
		*******
		*******
		*******
		********
		3

	Ques	tions pour vous aider à rechercher les sources du danger	Points forts	Points critiques	Atelier concerné
	Main d'œuvre	<ul> <li>Avez-vous suivi des formations, échanges concernant le comportement des bovins ?</li> <li>Est-ce que la personne sait utiliser les nœuds différents, suivant la situation de travail ?</li> </ul>	□ Oui □ Oui	□ Non	
		• Est-ce que le matériel est adapté à tous les utilisateurs (droitiers, gauchers) ?	□ Oui	□Non	
15	Matériels	<ul> <li>Avez-vous fait le choix du matériel de contention ?</li> <li>Est-ce qu'il existe un quai d'embarquement ?</li> <li>Est-ce qu'il y a des passages d'hommes ?</li> <li>Est-ce que vous avez du matériel qui facilite le travail ?</li> <li>Est-ce qu'il existe des installations spécifiques pour les intervenants extérieurs ?</li> </ul>	□ Oui □ Oui □ Oui □ Oui □ Oui	□ Non □ Non □ Non □ Non	
	Matières	<ul> <li>Avez-vous identifié les animaux qui demandent une attitude spécifique ?</li> <li>Est-ce qu'il y a des taureaux sur votre exploitation ?</li> <li>Est-ce que le taureau est bouclé ?</li> </ul>	□ Oui □ Non □ Oui	□ Non □ Oui □ Non	
	<b>M</b> éthode	<ul> <li>Déplacez-vous fréquemment votre troupeau ?</li> <li>Est-ce que le matériel est disponible quand vous en avez besoin ?</li> <li>Est-il facile de réaliser la prophylaxie ?</li> <li>Est-ce que vous utilisez un chien de troupeau ?</li> <li>Est-ce que vous utilisez systématiquement les systèmes de contention ?</li> <li>Faut il déplacer le matériel chaque fois que l'on en a besoin ?</li> <li>Est-ce que vous travaillez à plusieurs sur les installations ?</li> <li>Utilisez-vous un support d'informations concernant les consignes de travail ?</li> </ul>	□ Non □ Oui □ Oui □ Oui □ Non □ Oui □ Oui	□ Oui □ Non □ Non □ Non □ Oui □ Non □ Non	
3	Milieu	<ul> <li>Est-ce que vous avez repéré un chemin de circulation plus facile ?</li> <li>Est-ce que la nature des sols permet une implantation d'un système de contention (béton,) ?</li> <li>Est-ce que les installations permettent d'être à l'abri des intempéries ?</li> </ul>	□ Oui □ Oui □ Oui	□ Non □ Non	











gri

Dang

Fiche

# Repérer les situations dangereuses liées aux MACHINES AGRICOLES

Le risque lié aux machines et aux outils est un risque de blessures par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement, entrainement, projection...) d'une machine, d'une partie de la machine, d'un outil portatif ou à main...

Questions pour vous aider à rechercher les sources du danger		Points forts	Points critiques	Atelier concerné
Main d'œuvre	<ul> <li>Pour confier une machine dangereuse à un jeune de moins de 18 ans, il est obligatoire d'avoir une dérogation de l'inspection du travail.</li> <li>Est-ce que les salariés sont formés à la conduite ?</li> <li>Donnez-vous des autorisations de conduite pour les machines élévatrices ?</li> <li>Faites-vous le suivi régulier de l'entretien ?</li> <li>Avez-vous un protocole chargement / déchargement ?</li> <li>Est-ce que le salarié a été formé à la conduite sur chaque machine ?</li> <li>Est-ce que vous avez donné l'autorisation de conduite à votre salarié ?</li> <li>Avez-vous montré au salarié les risques principaux sur votre exploitation ?</li> <li>□ Enroulement □ Engrènement □ Cisaillement □ Ecrasement □ Entraînement □ Inertie □ Projection □ Energie</li> </ul>	□ Oui □ Oui □ Oui □ Oui □ Oui □ Oui	□ Non	
Matériels Matières	<ul> <li>Faites-vous un suivi des vérifications périodiques obligatoires ?</li> <li>Est-ce qu'il y a des parties en mouvement accessibles au personnel ?</li> <li>Est-ce que toutes les machines sont équipées d'équipement de protection en bon état ?</li> <li>Est-ce que les machines peuvent être consignées lors d'une réparation ?</li> <li>Accordez-vous de l'importance aux arrêts automatiques ?</li> <li>Est-ce que les arrêts automatiques sont positionnés au bon endroit ?</li> </ul>	□ Oui □ Non □ Oui □ Oui □ Oui □ Oui □ Oui	□ Non □ Oui □ Non □ Non □ Non □ Non □ Non	
Méthode	<ul> <li>Quand vous utilisez une machine, accordez-vous de l'importance à l'état des pièces ?</li> <li>Accordez-vous de l'importance aux conditions de remisage de la machine ?</li> <li>Accordez-vous de l'importance à l'entretien ?</li> <li>Est-ce qu'il existe une personne responsable de l'entretien ?</li> <li>Carnet de suivi sur le site du bcma.fr. Le suivi de chaque machine est facilité en réunissant les informations (achat, facture, contrat et mode d'emploi, certificats de mise en conformité, coût des réparations).</li> </ul>	□ Oui □ Oui □ Oui □ Oui	□ Non □ Non □ Non □ Non	
Milieu	<ul> <li>Est-ce que vos machines sont correctement signalées ?</li> <li>Est-ce qu'il y des zones de circulation communes aux piétons et aux véhicules ?</li> <li>Est-ce qu'il y a des obstacles dans les zones de manœuvres ?</li> </ul>	□ Oui □ Non □ Non	□ Non □ Oui □ Oui	











# Repérer les situations dangereuses liées à l'ELECTRICITE

Fiche DANGER

- Lors de la mise en service des installations, ou de la mise en demeure, les vérifications électriques doivent être réalisées par un organisme agrée.
- Lors des vérifications périodiques, tous les ans ou tous les 2 ans si le rapport de vérification précédent ne comporte aucune observation, doivent être réalisées par une personne particulièrement compétente.

Ques	tions pour vous aider à rechercher les sources du danger	Points forts	Points critiques	Atelier concerné
Main d'œuvre	• Le salarié a un titre d'habilitation pour intervenir sur l'installation électrique ?	□Oui	□Non	
Matériels	<ul> <li>L'installation électrique est elle équipée d'une prise de terre efficace ?</li> <li>L'installation électrique est elle équipée d'un disjoncteur différentiel 30 mA ?</li> </ul>	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non	
Matières	L'installation électrique est elle en conformité ?	☐ Oui	□Non	
Méthode	L'installation électrique est vérifiée périodiquement par un organisme agréé ?     Est-ce que l'emplacement du disjoncteur est connu ?	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non	
Milieu	<ul> <li>Est-ce que des travaux se réalisent près des lignes hautes tensions ?</li> <li>Est-ce que les lignes électriques sont repérées sur l'exploitation et sur les parcelles ?</li> </ul>	□ Non □ Oui	□ Oui □ Non	

# Repérer les situations dangereuses liées à l'INCENDIE

Questions pour vous aider à rechercher les sources du danger		Points forts	Points critiques	Atelier concerné
Main d'œuvre	<ul> <li>Le salarié est-il formé à l'utilisation des extincteurs ?</li> <li>Le salariés est-il formé à l'utilisation de Robinets d'Incendie Armé (RIA) ?</li> </ul>	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non	
Matériels	<ul> <li>L'exploitation est-elle équipée d'extincteurs appropriés ?</li> <li>L'exploitation est elle équipée d'un Robinet d'Incendie Armé ?</li> <li>Est-ce que le tracteur est équipé d'un coupe batterie ?</li> </ul>	□ Oui □ Oui □ Oui	□ Non □ Non □ Non	
Matières	<ul> <li>Est-ce que des matières facilement inflammables sont stockées dans le bâtiment ? Voir l'étiquetage</li> <li>Est-ce que des produits comburants sont stockés dans le bâtiment ?</li> <li>Est-ce que vous utilisez une sonde de température fourrage ?</li> </ul>	□ Non □ Non □ Non	□ Oui □ Oui □ Oui	
Méthode	Les extincteurs sont-ils vérifiés ?     Les RIA sont-ils vérifiés périodiquement ?	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non	
Milieu	<ul> <li>Le bâtiment est il équipé d'un détecteur de fumée ?</li> <li>Le bâtiment est il équipé d'une alarme sonore ?</li> </ul>	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non	

Continuez à vous poser des questions pour trouver les points spécifiques à votre exploitation.













# La prévention : la gestion des Equipements de Protection Individuelle (EPI)

La PREVENTION

La protection individuelle ne peut être envisagée que lorsque toutes les autres mesures d'élimination ou de réduction des risques s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en oeuvre. La mise en place de protections collectives est toujours préférable.

Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité (selon le décret n° 2008-244 du 7 mars 2008-art.9 du Code du travail).



	Ques	tions pour vous aider à rechercher les sources du danger	Points forts	Points critiques	Atelier concerné
200	Main d'œuvre	<ul> <li>Est-ce que les personnes sont formées à l'utilisation des EPI ?</li> <li>Y a-t-il une personne responsable de l'entretien des EPI ?</li> <li>Est-ce que les EPI sont à la taille de la personne ?</li> </ul>	□ Oui □ Oui □ Oui	☐ Non ☐ Non ☐ Non	
	Matériels	Est-ce que les EPI sont stockés dans un lieu tenu propre?     Est-ce que les EPI sont renouvelés régulièrement ?	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non	
	<b>M</b> atières	<ul> <li>Est-ce que les EPI sont choisis en fonction des tâches (préparation, traitement, intervention)?</li> <li>Chaque Equipement est classé suivant des normes, adapté au niveau de protection.</li> <li>Les gants utilisés pour se protéger contre les produits chimiques sont notés EN 374.</li> </ul>	□Non	□Oui	
	Měthode	<ul> <li>Est-ce que les EPI sont disponibles ?</li> <li>Est-ce que les EPI sont proches du poste de travail ?</li> <li>Est-ce que les EPI permettent de déceler des dysfonctionnements ?</li> </ul>	□ Oui □ Oui □ Oui	□ Non □ Non □ Non	
	<b>M</b> ilieu	<ul> <li>Est-ce qu'il y a un point d'eau à proximité pour enlever les gants en toute sécurité?</li> <li>Est-ce que vous avez des protections auditives pour les intervenants extérieurs?</li> <li>Les EPI spécifiques à l'utilisation des produits phytosanitaires doivent être stockés en dehors du local</li> </ul>	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non	











# Les documents incontournables à télécharger sur www.msaalpesdunord.fr:

- Le protocole chargement-déchargement.
- La Fiche d'exposition aux produits chimiques.
- Les Fiches de Données de Sécurité (FDS).

#### Des documents à réaliser :

- Les rapports de vérifications (électrique, appareils de levage, appareil sous pression).
- Le document de Détection Amiante.
- Les informations essentielles en cas d'urgence.

#### Les formations:

Vous pouvez vous inscrire à une formation pour réaliser votre évaluation des risques. Il est plus facile de mettre en place des actions de prévention dans le cadre d'un collectif et de pouvoir échanger sur les actions prioritaires avec d'autres agriculteurs.

D'autres formations plus spécifiques vous sont également proposées :

- Devenir secouriste.
- Les risques liés aux produits phytosanitaires.
- La manipulation et la contention des bovins.
- La sensibilisation aux risques liés aux bruits.

. . .

Pour plus d'informations et/ou vous inscrire à une formation, coordonnées de vos interlocuteurs ci-contre.

#### Pour vous aider...

Des fiches téléchargeables pour vous donner des exemples de situations dangereuses selon votre filière d'activité (élevage, culture, autres travaux) :

#### www.msa49.fr

Rubrique santé sécurité / Votre sécurité au travail / Actions Exploitants.

Un guide récapitulant la réglementation, selon les risques considérés : www.msa86.fr

Rubrique santé sécurité au travail / Connaissance des risques / Connaître la réglementation / Guide de la santé

Site internet du Ministère du travail :

www.travailler-mieux.gouv.fr

Site documentaire de la MSA:

http://references-sante-securite.msa.fr

Site de l'institut national de la recherche en sécurité : www.inrs.fr

	1	
MSA Alpes du Nord	Santé sécurité au Travail	04 76 88 76 17
SR 38 et CUMA	Jean-Paul Jullien	04 76 93 79 55
JA 38	Animation	04 76 20 68 78
FDSEA	Service emploi	04 76 20 68 10
Chamb. Agri 38	Guy Jauneau	04 76 20 67 17
F. des Alpages	Jean-Marie Davoine	04 76 71 10 20
Agri-emploi 38	Sariah Donzel	04 76 20 67 34

# nnexe - Fiche Ressources

# Liste des machines agricoles de l'exploitation

(d'après les fiches de mise en conformité de certains matériels spécifiques du site bcma.fr)

□ andaineur	
□ arracheuse betteraves	│ motoculteur
□ arracheuse pommes de terre	│ □ outil de travail du sol animé
□ automoteur a chenille	□ planteuse de légumes
□ bétaillère	□ plateau fourrager
□ bétonnière	□ porteur forestier
□ cage de contention	□ prétailleuse
□ casseuse à bois	<b> □ pulvé pneumatique</b>
□ chargeur frontal	□ pulvé trainé
□ chariot elévateur	☐ ramasseuse presse à balles rectangulaires
☐ débusqueur forestier	☐ ramasseuse presse à balles rondes
☐ dérouleuse de balles	□rototrancheuse
☐ désileuse distributrice portée a griffe	□ scie à buches
☐ désileuse mélangeuse distributrice	semoir en lignes
□ diable	semoir monograine
☐ distributeur centrifuge d'engrais	<b>│</b> tarrière
□ecimeuse	<b>│ tondeuse autoportée</b>
□ effeuilleuse	<b>□</b> tracteur
□ enfonce pieux	∥ □ vis à grain
□enjambeur	
□ enrouleur et canon	
□ enrubanneuse	
□ ensileuse	
☐ épandeur de fumier	
□ épandeur de lisier	
□faneuse	
□ faucheuse	motoculteur outil de travail du sol animé planteuse de légumes plateau fourrager porteur forestier prétailleuse pulvé pneumatique pulvé trainé ramasseuse presse à balles rectangulaires ramasseuse presse à balles rondes rototrancheuse scie à buches semoir en lignes semoir monograine tarrière tondeuse autoportée tracteur vis à grain
☐ godet dessileur distributeur	
gyrobroyeur	
□ herse rotative	
□ machine a vendanger	<u>V</u>

☐ mélangeuse pailleuse trainée

☐ mixer a lisier